

Sport Boules

Fiche Sport N° 59

Mise à jour : 16 mars 2015



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Compétition	Page 4
II. Responsabilisation	Page 7
III. Innovation	Page 10
IV. Formation	Page 11
Annexes	Page 14

Introduction

La fiche sport sport boules a pour objectif de préciser à travers les quatre piliers de l'UNSS (compétitions, responsabilisation, innovation et formation) les directives réglementaires et les moyens de développement liés à l'activité.

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

Si la fiche sport donne un cadre précis à destination des championnats inter-académiques et de France, elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation de l'activité au sein de chaque AS et des phases départementales et académiques (en lien avec les services UNSS). Elle permet d'intégrer dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires de l'UNSS.

Valable sur l'année scolaire 2014 - 2015, elle pourra être mise à jour au cours de cette période.

Compétition

Une grande souplesse d'organisation des phases départementales et académiques est laissée aux services UNSS. Des éléments en lien avec les axes thématiques prioritaires de l'UNSS sont intégrés à cette organisation.

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Championnat de France De Sport Boules Du 9 au 11 juin 2015 à MOIRANS (38)

Date limite d'inscription : Vendredi 30 avril 2015

Inscription des équipes en ligne

Catégories d'âge 2014

Benjamins	nés en 2002 et 2003, 2004
Minimes	nés en 2000 et 2001
Cadets	nés en 1998 et 1999
Juniors	nés en 1996 et 1997
Seniors	nés en 1995 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

Globalisation des crédits

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Sport Boules

Conditions de participation

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive sauf :

- Les équipes comportant **PLUS D'UN** élève inscrit sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Jeunes et Espoir). Dernière liste éligible à la date du championnat de France.

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs Mixité obligatoire 2 remplaçants possibles : 1 Cadet(te) maximum	4 compétiteurs Mixité obligatoire 2 remplaçants possibles
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par académie qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'académie concernée ne pourra participer aux Championnats de France Si le JO n'est pas validé de niveau académique, l'AS pourra concourir mais sera déclassée du Championnat de France. Les 2 remplaçants pourront être JO supplémentaires s'ils ne sont pas compétiteurs.	
RÈGLEMENT	UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	Succession de 3 matchs de 3 phases chacun. Phase 1 = 2 épreuves : Point cadencé (2 joueurs sur 3') + point Tir Cadencé (2 joueurs sur 3') ; Phase 2 = 2 épreuves : Précision Point (2 joueurs avec 4 boules sur 3 cibles) + Précision Tir (2 joueurs avec 4 boules sur 3 cibles) ; Phase 3 = 1 épreuve : Relais Tir (4 joueurs se succédant toutes les 3') ; Classement sur l'addition des scores du 1 ^{er} match Puis classement sur l'addition des scores des 2 matchs Puis match de classement du groupe des 4 1 ^{ers} ; du groupe des 5 à 8 ^{èmes} ; du groupe des suivants ;	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	4 équipes maximum par académie + repêchages	
NOMBRE D'ÉQUIPES	12	8
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires¹

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

19 décembre 2014

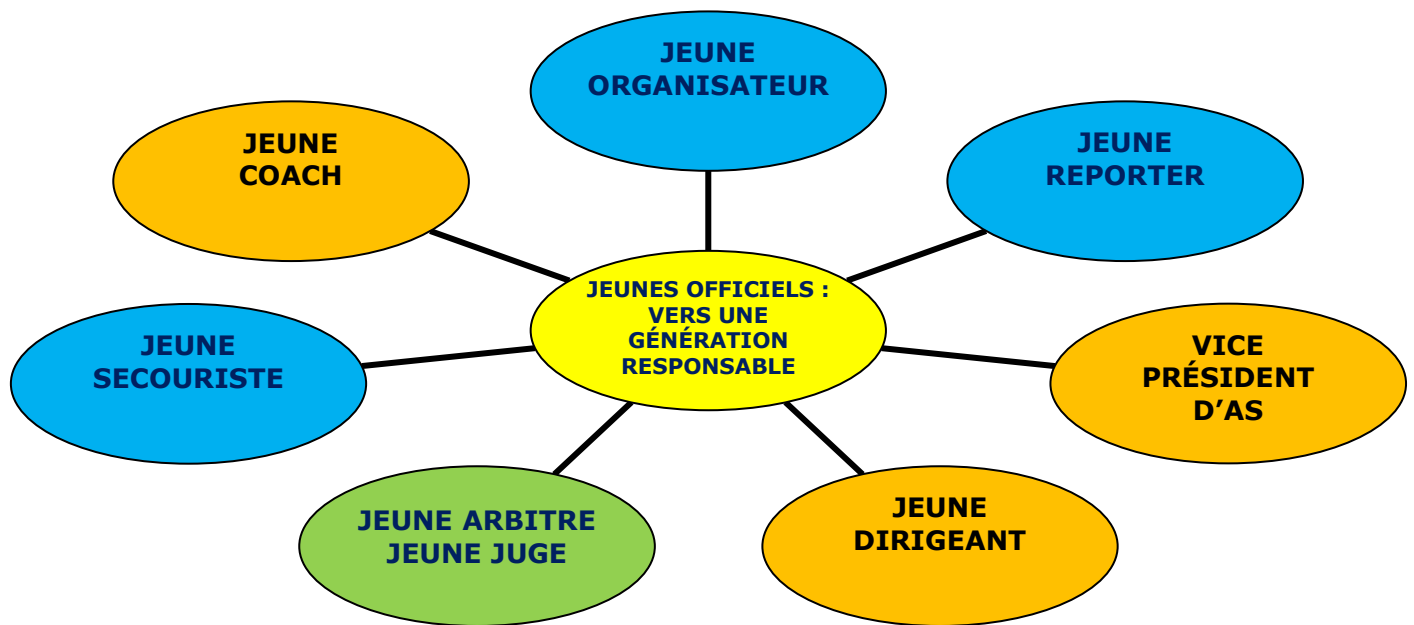
À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

1 Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

Responsabilisation

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret JO spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes Officiels doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Officiels académiques ont la possibilité d'aller officier sur un championnat de France si :

- le nombre de JO est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- le nombre est défini par les membres de la CMN,
- les JO doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

En conséquence :

- l'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune officiel aux différents niveaux de certification (départemental, académique, nationale, internationale). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation,
- pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013*),
- la validation d'un niveau national du Jeune Officiel doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS. Une fiche d'évaluation harmonise l'ensemble des activités sportives. Une moyenne de 14/20 (théorie et pratique) permet d'acquérir la certification nationale sur un championnat de France.

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

Passerelles possibles des jeune arbitres entre l'UNSS et la FFSB

2. Les autres rôles de jeunes officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2014-2016)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau national. Les jeunes dirigeants, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification du niveau départemental au niveau national en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Les vice-présidents d'AS élèves sont élus durant l'assemblée générale.

En aucun cas les certifications nationales de ces différents rôles ne permettent une inscription à l'option facultative EPS au bac EPS.

Inscription des meilleurs Jeunes Officiels académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Officiels de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/joel/joffacad>

Code d'accès : joff

Clôture des saisies :
- 20 mars 2014

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Innovation

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

International

Des invitations aux pays limitrophes pourront être envoyées pour une participation lors des championnats de France (Suisse, Monaco,...).

Sport partagé

Des initiatives locales sont fortement recommandées.

Formation

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

Si la formation continue des enseignants et par conséquent des enseignants d'EPS, reste du ressort de l'État et du ministère de l'Éducation nationale, il n'en reste pas moins vrai que l'UNSS se positionne en complément grâce à des stages nationaux ou académiques.

En lien avec les fédérations sportives, les différentes formations seront l'occasion d'augmenter le niveau de compétence et de connaissance des enseignants volontaires, et de découvrir des activités alternatives souvent appréciées dans le cadre de l'animation d'AS.

Relations internationales : dans le cadre des partenariats en matière de relations internationales que développe l'UNSS, les stages de formation en escalade à destination des enseignants d'EPS seront ouverts aux pays étrangers avec lesquels nous avons des protocoles d'accord et au réseau d'intervenants de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Concernant le Sport Boules :

- Valorisation des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental). En lien avec la FFSB et grâce à un appel à projet, une dotation financière ou matérielle pourra être remise aux associations et aux services de l'UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur Adjoint du Service Régional de l'UNSS en charge du département de l'Isère, en charge de l'activité : Michel QUEYRON

FFSB

Christophe SOTHIER
Jacqueline PELLEGRIN
Monique PRUDENT

Responsable Technique
Formation - JO
Communication

Jacques FARESSE
Claude CHARDON

Invité
Invité

UNSS

François BITH
Philippe CONSTANTIN
Sophie PELLEGRIN

Responsable JO + Responsable Formation
Formation - JO
Formation

Richard COULAS

Invité

Délégué technique UNSS

Michel QUEYRON

**Équipes n'ayant pas assisté au Protocole en 2014
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

**AS ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en 2014 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT